

Une victoire décisive

Le Parti prévostois l'emporte haut la main à la mairie et dans les quatre districts

C'est par une forte majorité de 627 voix que M. Claude Charbonneau a devancé le maire sortant, M. Gilles Cyr qui a recueilli 1289 votes tandis que le nouveau maire a récolté 1916.

53,9% des 6146 votants sont allés aux urnes comparativement à 41% lors de l'élection de 1996.

Madame Nathalie Deshaies ayant été élue sans opposition dans le district N° 6, le seul autre candidat du Regroupement de Prévost réélu, est M. Florian Charlebois du district n° 1, (327 voix) qui l'a emporté par 82 voix contre son adversaire,

M. Jacques Piché (245 voix). Le taux de participation a atteint 60,7%.

Dans le district n° 2, M. Jean-Pierre Joubert a remporté une chaude lutte en défaisant M. Gaétan Bordeleau par 22 voix. Le premier a reçu 304 votes contre 282 pour le second. Le pourcentage de participation des votants fut de 54,1%.

Mais, dans le district n° 3, M. Germain Richer a triomphé facilement de son adversaire, M. Alain Monette par une majorité de 141 voix. Le premier a bénéficié de 391 voix contre

250 pour le second. 63,6% des votants se sont présentés aux urnes, soit le plus fort pourcentage de tous les districts.

M. Sylvain Paradis du district n° 4 a gagné aisément sa lutte contre Mme Jeanne-Mance

Lagaçé en récoltant 327 votes contre 152 pour une majorité de 175 voix. 50,3% des votants ont participé au scrutin.

Finalement, M. Charles Parisot du district n° 5 a défait deux adversaires MM. Claude Bérubé

et Marcel Poirier par 141 voix de majorité. Le nouveau conseiller a recueilli 329 votes contre 188 et 93 respectivement pour M. Claude Bérubé et M. Marcel Poirier. 52,2% des votants inscrits ont participé au scrutin.

Ville de Prévost						
Bureau du président d'élection						
Élection du 5 novembre 2000 • Recensement des votes						
Poste de Maire						
	Électeurs section de vote	Claude Charbonneau Parti Prévostois	Gilles Cyr Regroupement de Prévost	Bulletin Rejeté	Total	
Anticipation	A-01	0	44	60	1	105
	A-02	0	45	57	4	106
	A-03	0	40	54	1	95
District 1	1	326	99	79	10	188
	2	318	89	72	7	168
	3	321	75	86	10	171
District 2	4	267	60	80	2	142
	5	282	76	74	8	158
	6	282	78	65	6	149
	7	278	65	36	4	105
District 3	8	289	105	44	6	155
	9	282	94	56	2	152
	10	280	88	52	2	142
	11	287	88	51	11	150
District 4	12	324	117	24	4	145
	13	320	91	37	2	130
	14	327	105	48	3	156
District 5	15	300	97	56	7	160
	16	295	109	31	6	146
	17	301	86	44	3	133
	18	289	88	36	3	127
District 6	19	262	62	50	4	116
	20	260	42	49	2	93
	21	256	73	48	4	125
Total	6146	1916	1289	112	3317	
%		57,76%	38,86%	3,38%	100%	
Liste électorale	6146					Pourcentage de participation 53,97%
Majorité en faveur de Claude CHARBONNEAU de : 627 bulletins de vote						

Ville de Prévost																			
Bureau du président d'élection • Élection du 5 novembre 2000 • Recensement des votes																			
DISTRICT 1 • Poste de conseiller						DISTRICT 4 • Poste de conseiller													
CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE				CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE											
		BVA 01	1	2	3	Total		BVA 02	12	13	14	Total							
Florian CHARLEBOIS						Jeanne-Mance LAGACÉ													
Regroupement de Prévost						46	92	86	103	327	Regroupement de Prévost								
Jacques PICHÉ						29	30	44	49	152	Sylvain PARADIS								
Parti Prévostois						13	93	76	63	245	Parti Prévostois								
Rejeté						0	3	6	5	14	Rejeté								
TOTAL						59	188	168	171	586	TOTAL								
%						10,1%	32,1%	28,6%	29,2%	100%	%								
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS						965				60,7%				NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS					
						971				50,3%									
Majorité en faveur de Florian CHARLEBOIS : 82 bulletins de vote						Majorité en faveur de Sylvain PARADIS : 175 bulletins de vote													
DISTRICT 2 • Poste de conseiller						DISTRICT 5 • Poste de conseiller													
CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE				CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE											
		BVA 01	4	5	6	7	Total		BVA 03	15	16	17	18	Total					
Gaétan BORDELEAU						Claude BÉRUBÉ													
Regroupement de Prévost						18	82	77	67	38	282	Regroupement de Prévost							
Jean-Pierre JOUBERT						27	46	35	51	29	188	Charles PARISOT							
Parti Prévostois						28	59	77	75	65	304	Parti Prévostois							
Rejeté						0	1	4	7	2	14	Marcel POIRIER							
TOTAL						46	142	158	149	105	600	Indépendant							
%						7,7%	23,7%	26,3%	24,8%	17,5%	100%	%							
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS						1109				54,1%				NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS					
						1185				52,2%									
Majorité en faveur de Jean-Pierre JOUBERT : 22 bulletins de vote						Majorité en faveur de Charles PARISOT : 141 bulletins de vote													
DISTRICT 3 • Poste de conseiller						DISTRICT 6 • Poste de conseiller													
CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE				CANDIDATE		BUREAUX DE VOTE											
		BVA 02	8	9	10	11	Total		19	20	21	Total							
Alain MONETTE						Nathalie DESHAIES													
Regroupement de Prévost						28	47	68	52	55	250	Regroupement de Prévost							
Germain RICHER						ÉLUE PAR ACCLAMATION													
Parti Prévostois						21	107	82	89	92	391	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS							
Rejeté						0	1	2	1	3	7	778							
TOTAL						49	155	152	142	150	648								
%						7,6%	23,9%	23,5%	21,9%	23,1%	100%								
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS						1138				63,6%									
						1138				63,6%									
Majorité en faveur de Germain RICHER : 141 bulletins de vote																			

Information aux citoyens

Votre service de police

UNE ADRESSE VISIBLE

L'automne est synonyme de grand ménage extérieur. On se prépare pour l'hiver. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler l'importance d'avoir une adresse visible et ce, du chemin public.

Nous avons un règlement municipal (R910.97) qui prévoit que tout bâtiment principal doit être identifié par un numéro civique conforme. Les numéros civiques doivent être installés de façon à être lus

clairement de la rue, de la route ou du chemin. Malheureusement, il nous arrive fréquemment d'être appelés pour une urgence et d'avoir de la difficulté à trouver l'adresse.

C'est pourquoi nous comptons sur votre collaboration pour que votre adresse soit bien visible.

Ayez toujours à l'esprit qu'une adresse visible est une réponse rapide des policiers et que cela pourrait un jour ou l'autre vous sauver la vie.

Merci de votre collaboration!



COLLECTE DE SANG



Organisé par le Service des incendies de Prévost et Héma-Québec

29 novembre 2000, à l'École du Champ-Fleuri, 1135, rue du Clos-Toumalin à Prévost de 14 h à 20 h

Le service des incendies de Prévost invite la population à assurer le maintien de la réserve collective de sang en participant à sa collecte de sang.

150 donateurs de sang seront attendus par le comité organisateur ainsi que par le personnel d'HÉMA-QUÉBEC.

Pour cette deuxième collecte, le comité organisateur compte sur la participation de la population pour faire de cette activité un franc succès.

Cette clinique de sang est très importante pour le fournisseur de sang du

Québec. Elle permettra de maintenir le niveau de la réserve de sang des Québécois. Avec une réserve en bonne santé, les demandes des hôpitaux du Québec peuvent être comblées.

Avec un seul don de sang, il est possible de sauver la vie de 4 personnes. Un don de sang prend en moyenne 60 minutes depuis l'inscription jusqu'à la collation.

Il est impossible de contracter quelque maladie lors d'un don de sang puisque tout le matériel est stérile, puis jeté après usage.

Pour de plus amples informations sur cette collecte, il suffit de joindre le responsable en téléphonant au 224-8888 poste 234.

Compte rendu des activités de prévention incendie

Dans le cadre de la semaine des incendies, des évacuations ont été effectuées dans les écoles primaires et dans les garderies de la Ville. Le tout s'est déroulé dans l'ordre et la discipline. Le service des incendies remercie le personnel, les élèves et les enfants pour leur grande collaboration.

- L'évacuation de l'école du Champ-Fleuri et de l'école Val-des-Monts
- Visite des classes par niveaux
- Sensibilisation des élèves aux consignes de sécurité incendie
- Évacuation des garderies et formation du personnel
- Visites de bâtiments commerciaux à risques particuliers
- Préparation de plans d'interventions pour les bâtiments commerciaux
- Inspection de prévention de bâtiments résidentiels
- Préparation des plans d'évacuation
- Préparation d'un programme d'évaluation des risques potentiels sur notre territoire